

Les usagers du réseau de la santé et des services sociaux ont

Le droit à l'information

Le droit aux services

Le droit de choisir son professionnel ou son établissement

Le droit de recevoir les soins que requiert son état

Le droit de consentir à des soins ou à les refuser

Le droit de participer aux décisions

Le droit d'être accompagné, assisté et d'être représenté

Le droit à l'hébergement

Le droit de recevoir des services en langue anglaise

Le droit d'accès à son dossier d'utilisateur

Le droit à la confidentialité de son dossier d'utilisateur

Le droit de porter plainte

Renseignez-vous sur vos droits et trouvez votre comité des usagers ou de résidents en consultant le site internet du Regroupement provincial des comités des usagers



REGROUPEMENT PROVINCIAL
DES COMITÉS DES USAGERS

www.rpcu.qc.ca

Mesurez vos droits comme usager

Les comités des usagers et de résidents du réseau de la santé et des services sociaux sont là pour défendre vos droits. Consultez-les dans votre établissement.



Regroupement
provincial
des comités
des usagers

www.rpcu.qc.ca

